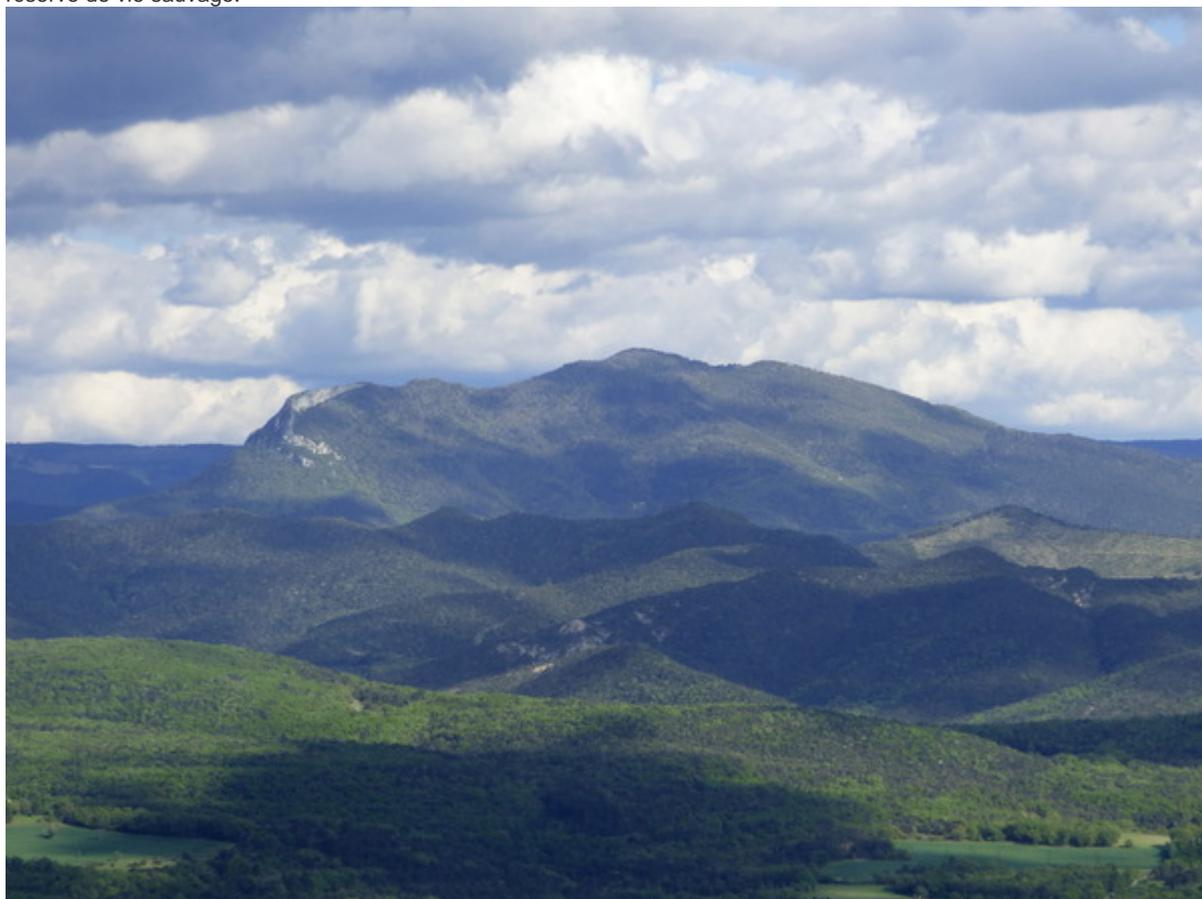


Au sud du Vercors, un bout de montagne rendu à la nature

Une association de défense des animaux sauvages a acheté 110 ha dans le massif du Grand-Barry (Drôme) pour en faire une réserve de vie sauvage.



PHILIPPE DESMAZES/AFP

Des randonneurs au coeur de la " réserve du Grand Barry"

Carte en mains, Roger Mathieu précise le programme de l'après-midi. « *Vous allez vers le point 2 ou 2 bis. Là, il y a une barre rocheuse. Vous passez dessous, comme cela, vous montez et vous arrivez au point 5.* » Ce retraité très actif est, avec Françoise Savasta, administrateur de l'Aspas (Association pour la protection des animaux sauvages), propriétaire depuis 2012 de la réserve de vie naturelle du Grand-Barry.

Sous le soleil, il explique à Jean-Philippe, bénévole venu de Vendée pour les vacances, comment trouver les frontières de la réserve. La mission du jeune homme et de son compère Noël, habitant de l'Ardèche voisine, est de poser des panneaux marqués « *Réserve de vie sauvage* » aux limites de la propriété. Cette activité a déjà bien occupé leur matinée et c'est en sueur qu'ils partagent les tartines au picodon, le fromage local, et le pique-nique. Puis ils se remettent en marche.

Au pied du Vercors, la réserve de vie sauvage du Grand-Barry s'étend sur 110 km². Elle déroule sa couverture d'arbres sur les flancs du massif, des bois et des landes à la biodiversité jugée exceptionnelle. À ses pieds, la rivière Drôme, bondissante, rafraîchit les vacanciers installés sur les berges. Des falaises calcaires surplombent l'ensemble.

Les chiens doivent être tenus en laisse

Dans ce cadre idyllique, la réserve est rendue à ses premiers occupants: la faune et la flore. L'homme n'intervient que pour assurer la sécurité des lieux. Certes, la randonnée à pied est autorisée, mais les chiens doivent être tenus en laisse et la cueillette est interdite, tout comme la circulation motorisée, la chasse et la pêche.

Un tel niveau de protection est une première en France. Il correspond au niveau 1B du classement des aires protégées de l'Union internationale de conservation de la nature.

La réserve a beau se trouver en lisière du Parc naturel régional du Vercors, et le massif du Grand-Barry être classé Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (Znieff), « *il était urgent d'agir*, explique Françoise Savasta. *Car les règles qui régissent les espaces protégés ont été très assouplies, notamment par la loi de 2006 sur les parcs nationaux. La chasse est par exemple autorisée dans le nouveau parc naturel des Calanques* ».

L'Aspas a renoncé aux subventions de l'Etat

L'Aspas a donc décidé d'un autre mode de protection: elle achète des terres où, en sa qualité de propriétaire, elle applique ses propres règles. Afin de garantir sa liberté de manœuvre, elle a renoncé aux subventions de l'État.

« *Nous n'avons donc qu'à rendre compte à nos 10 000 adhérents* », résume Roger Mathieu. Outre la Réserve du Grand-Barry en voie d'agrandissement de 20 ha, l'Aspas possède 60 ha de forêt, taillis et futaie dans le Trégor, en Bretagne, et 60 ha en zone humide dans la vallée du Rhône. « *Nous avons des écosystèmes très différents. C'est une goutte d'eau certes, concède Françoise, mais c'est un premier pas.* » L'association a rejoint le réseau Rewilding Europe dont l'objectif est de rendre un million d'hectares à la nature d'ici à 2020.

Sur ces terres sanctuarisées, un inventaire de la faune et de la flore va être mené. Plusieurs espèces rares sont en effet présentes. En levant les yeux, on aperçoit dans un coin de ciel bleu planer un aigle blanc. Notre guide le présente: le « *circaète Jean-le-blanc* ». Plus loin surgissent deux grands corbeaux.

Dix variétés d'orchidées

« *Ils ont eu quatre petits cette année*, explique Roger Mathieu. *Ils nichent de ce côté-ci*, poursuit-il en désignant un flanc de montagne. *Ils se sont installés dans l'aire d'un aigle royal.* » La flore recèle aussi ses trésors: dix variétés d'orchidées, la bufonie paniculée, la joubarbe du calcaire ou le millepertuis à feuille d'hysope.

L'évolution de l'écosystème va être étudiée sur la longue durée. « *Nous ne verrons pas tous les changements*, explique Roger Mathieu, *car ils vont intervenir sur des dizaines d'années. Mais certains signes sont déjà encourageants. Par exemple, les chamois sont de retour.* »

En attestent les images recueillies par les pièges à photos cachés en différents points du domaine. Ils montrent des chevreuils avec leurs cabris gracieux, des blaireaux, des biches... Roger Mathieu rêve de capturer un jour un lynx ou même un loup. « *Mais ils sont durs à voir* », regrette-t-il.

La question du loup est sensible

Une telle présence ne serait néanmoins sans doute pas du goût de tous ses voisins. Dans cette région de transhumance des moutons, la question du loup est extrêmement sensible, de même que celle de la chasse. « *Tout le monde ne nous aime pas* », concède Roger Mathieu.

« *Le principe même d'ouvrir une réserve interdite à la chasse est peu apprécié. Du coup, des sociétés achètent des terrains pour les louer à des réserves de chasse. Résultat: les prix des terrains non-agricoles ont explosé à plus de 1 000 € le mètre carré!* »

Et comme régulièrement, des braconniers sont filmés par ses pièges vidéos, l'association a formé 14 gardes assermentés auprès du tribunal de grande instance. Jean-Philippe en fait partie. « *Je vais passer mon permis de chasse!* », explique-t-il amusé. C'est la condition pour pouvoir verbaliser un chasseur.

Emmanuelle Lucas à Véronne (Drôme)

<http://www.la-croix.com/Ethique/Environnement/Au-sud-du-Vercors-un-bout-de-montagne-rendu-a-la-nature-2014-09-04-1201037>

